

Point d'étape sur l'élaboration de la deuxième Stratégie nationale pour la mer et le littoral

SNML 2

Présentation aux Conseils maritimes de façade

Juin 2023

Le processus de révision de la SNML a été engagé en 2022, au regard des dispositions du code de l'environnement qui prévoient une révision tous les 6 ans. A partir d'un bilan de la première SNML adoptée en février 2017, le Secrétariat d'Etat chargé de la mer a engagé un cycle de concertation pour élaborer un document dans un esprit de co-construction avec le CNML, les CMF et les grands acteurs du maritime. Le CNML du 5 décembre 2022 a permis de fixer la méthode de travail qui a abouti à un projet de SNML présenté au CNML du 11 mai. Le CNML a adopté un avis favorable sur ce document, qui doit désormais être validé en CIMER puis faire l'objet d'une consultation publique à l'été, avant son adoption à l'automne par décret.

La SNML fixera les grandes orientations de la politique maritime françaises qui seront ensuite déclinées de façon opérationnelle dans les DSF, en fixant notamment des fourchettes d'objectifs de puissance d'éoliennes par façade et des objectifs surfaciques en matière de zones de protection forte.

1. Présentation générale de la SNML

Avec un espace maritime d'une superficie de 10,2 millions de km², bordé par environ 22.860 km de frontières communes avec 30 États, et situé à 97% en Outre-Mer, la France est présente sur tous les océans du monde. Cet immense espace maritime fait d'elle la deuxième puissance maritime mondiale, après les États-Unis d'Amérique, et la place ainsi comme un acteur incontournable de la gouvernance maritime internationale.

Ces espaces maritimes et littoraux sont à la croisée d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux majeurs. Le développement durable de notre économie maritime, la valorisation des métiers du maritime et de leur cadre de travail, l'aménagement de nos littoraux et la planification en mer, la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources et leur valorisation, la transition énergétique représentent autant de défis pour les années à venir.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) est le document cadre donnant une vision ensemblière des enjeux de l'économie bleue durable et des politiques maritimes et littorales à horizon 2030.

Elle fixe les grandes orientations de la planification de l'espace maritime et littoral, laquelle sera déclinée et rendue opérationnelle sur les façades maritimes de métropole et sur les bassins ultra-marins, par les documents stratégiques de façade et les documents stratégiques de bassins maritimes dans les outre-mer. Cette planification doit permettre de prendre davantage en compte les interactions entre les politiques publiques menées sur le littoral et celles menées en mer. Ce souci de cohérence est indispensable à la mise en place d'une vision intégrée de l'interface terre-mer.

Elle constitue donc le cadre interministériel de référence, en s'articulant avec toutes les stratégies sectorielles existantes, pour l'ensemble des politiques publiques concernant la mer et le littoral.

La SNML s'appuie pour partie sur des stratégies existantes disposant de leur propre cadre d'action et de financement auxquels elle ne se substitue pas mais dont elle peut renforcer la portée et la cohérence, d'une part.

D'autre part, elle définit des objectifs relevant de politiques publiques devant contribuer en mobilisant différents leviers pour lesquels le Gouvernement souhaite disposer d'une évaluation en besoins financiers pour mettre en œuvre les objectifs de la SNML 2.

2. La concertation au cœur de la méthode d'élaboration de la SNML 2

La période de co-rédaction/construction avec les membres du CNML et des CMF/CMUB a pris fin (retours écrits, ateliers, bilatérales) et livre un projet qui englobe les différentes priorités sociales, environnementales et économiques du secteur.

- 5 ateliers et groupes de travail dédiés à la SNML pour l'ensemble des membres du CNML se sont tenus de février à avril,
- Plus de 40 contributions écrites ont été reçues des **Comités de façades maritimes de métropole et outre-mer**, des acteurs du CNML (ONG, syndicat, acteurs économiques, élus, etc.) ; elles ont été partagées sur une plateforme collaborative.,
- Des échanges avec le CESE, le CFO, le CFM, et le conseil supérieur de la marine marchande.

Rappel des prochaines étapes :

- Phase de co-construction terminée, sous l'égide du CNML (décembre à juin), avec passage en CNML plénier (11 mai) et présentation en CIMER – pour avis sur les grandes orientations (20 juillet) ;
- La phase de consultation officielle débutera fin juillet avec :
 - La consultation du public (2 mois) par le biais d'une mise à disposition du texte et d'un questionnaire sur une plateforme ;
 - La consultation formelle du CNML [à l'automne] sur la base du texte soumis à la consultation du public et de l'avis du public ;
- Phase d'adoption par décret à l'automne.

La mise en œuvre de la SNML sera principalement réalisée au travers des DSF et DSBM. Au niveau local, les documents stratégiques de façades construiront la planification maritime en déclinaison des orientations de la stratégie. Le second cycle des DSF sera adopté après une concertation au sein des conseils maritimes de façade, de débats publics et de saisine de l'autorité environnementale. A cet égard, les débats publics mutualisés entre éolien et DSF, qui s'engageront à l'automne, constitueront une chance pour faire connaître au plus grand nombre les enjeux maritimes.

1. Orientations et priorités portées par la SNML 2

Sur la forme – le plan détaillé répond aux engagements du Secrétaire d'Etat chargé de la mer avec un document court (une trentaine de page), qui donne une vision commune et fixe des priorités accompagnées de leviers pour agir.

Architecture du plan : le document propose une architecture conforme aux attentes exprimées par les parties prenantes (court, dynamique, vision, priorité et déclinaison des objectifs selon le code de l'environnement)

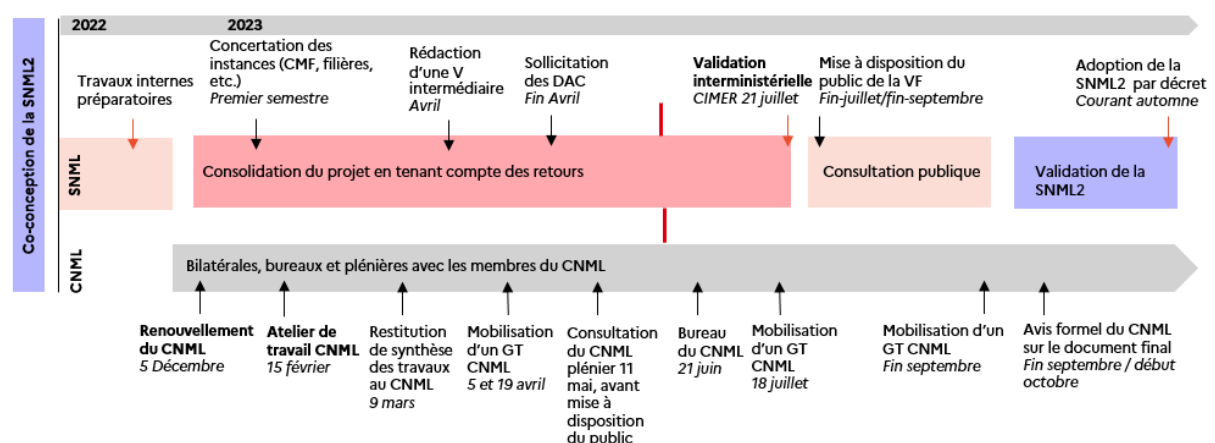
- Un préambule rappelle le contexte et la nécessité, au-delà des textes juridiques, de construire une stratégie nationale maritime et littorale ;
- Une vision stratégique à échéance de six ans et à plus long terme, qui doit guider la politique maritime de la France ;
- 4 grandes priorités qui seront décliné de manière opérationnelle selon des objectifs, des chantiers, des calendriers et des moyens mis en œuvre ;
- 18 grands objectifs retenus pour chacune des six thématiques prévues par le code de l'environnement (18)

Synthèse sur le fond

- Elle met en avant de grandes priorités : la transformation du secteur vers la neutralité carbone, la protection et la restauration environnementales en prenant la défense de la biodiversité, la volonté d'approfondir la justice sociale et l'équité ainsi que le développement d'une économie maritime durable et particulièrement de la pêche. Les enjeux d'emploi et de formation doivent être centraux dans la SNML ;
- Ces grandes priorités se déclinent en 18 objectifs qui doivent se lire au prisme de la planification, stratégique d'une part (développement économique, bon état écologique des milieux) et spatiale d'autre part (ZPF, éolien) en poursuivant autant que faire se peut la conciliation entre les différents usages quand cela est possible
- La planification maritime s'ancre dans l'objectif, plus large et affirmé par le gouvernement, de planification écologique.

ANNEXE

Frise calendaire



Les 18 grands objectifs soutenus par la SNML 2

Objectif 1 « Offrir une planification intégrée et globale pour les politiques maritimes et littorales »

Objectif 2 « Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés »

Objectif 3 « Valoriser le patrimoine littoral et maritime »

Objectif 4 « Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action cohérente/coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer »

Objectif 5 « Atténuer les effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte »

Objectif 6 « Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux »

Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes et un meilleur partage des connaissances »

Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »

Objectif 9 « Affirmer la dimension sociale et durable des activités maritimes et consolider les formations initiales et continues pour répondre à l'évolution des besoins »

Objectif 10 « Lutter contre dumping social » (enjeu de mise en œuvre nationale et internationale)

Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante pour assurer notre souveraineté alimentaire »

Objectif 12 Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports et promouvoir leurs performances environnementales

Objectif 13 « Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 »

Objectif 14 « Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et sécuriser l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques dans un cadre de gestion durable »

Objectif 15 « Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations »

Objectif 16 « Accompagner le développement de l'économie bleue outre-mer, selon les particularités et les atouts de chacun »

Objectif 17 « Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes »

Objectifs 18 « Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie »